

PROCES VERBAL CONSEIL D'ECOLE
Année scolaire : 2017/2018
Circonscription de L'ARBRESLE

Ecole élémentaire/maternelle/primaire	Ecole primaire publique de Bully
Coordonnées : Adresse, N°de tel, adresse mail	Ecole primaire publique de Bully Rue du Pré de la Cour 69210 Bully ☎ : 04.74.01.49.00 ce.0691428c@ac-lyon.fr
Direction	N.Seyssel

Date	09 novembre 2017
Ouverture de séance	18h00
Clôture de séance	20h15

Présents

NOM	FONCTION	Membre permanent (cocher)
Monsieur Bernard	maire de Bully	x
Madame Mathieu	conseillère municipale en charge de la commission scolaire	x
Madame Dumont	conseillère municipale membre de la commission enfance	
Madame Capdeville	enseignante	x
Madame Caudron	enseignante	x
Madame Colençon	enseignante	x
Madame Darles	enseignante	x
Madame Marinho	enseignante	x
Madame Bondet	enseignante	
Monsieur Seyssel	directeur de l'école	x
Madame Bragard	représentante des parents d'élèves	x
Madame Deck	représentante des parents d'élèves	x
Monsieur Bourrin	représentant des parents d'élèves	x
Monsieur Fauria	représentant des parents d'élèves	x
Madame Verschoore	représentante des parents d'élèves	x
Monsieur Taquet	représentant des parents d'élèves	x
Monsieur Jeanpierre	représentant des parents d'élèves	
Madame Ribardièrre	représentante des parents d'élèves	
Madame Tetton	DDEN	
Madame Lagarde	ATSEM	
Madame Marchand	ATSEM	

Absents excusés

Madame Potok	Inspectrice de l'Education Nationale	x
Monsieur Cuennet	DDEN	x
Madame Robilliard	Aide de vie scolaire	

Ordre Du Jour

- 1° Point sur les élections des représentants parents.
- 2° Effectifs, fonctionnement de l'équipe pédagogique.
- 3° Règlement intérieur, sécurité, locaux et budgets.
- 4° Budgets d'équipement et de fonctionnement.
- 5° Rythmes scolaires.
- 6° Services périscolaires.
- 7° Le projet d'école et projets pédagogiques des classes.
- 8° Questions diverses.

Compte-rendu du conseil

1° Point sur les élections des représentants parents.

On relève 92 votants (sur 198 électeurs inscrits sur la liste électorale) pour 78 suffrages exprimés, 14 bulletins nuls. Le taux de participation est de 46.46 % (53.80% l'année dernière).

Dans la mesure où le nombre de parents titulaires doit correspondre au nombre de classes de l'école, il convient de définir une liste de 6 titulaires. Les suppléants peuvent cependant participer aux séances sans prendre part aux votes éventuels.

Rappel est fait de la constitution du conseil d'école et de ses attributions :

Le conseil d'école est composé du directeur de l'école, président ; du maire ou de son représentant et d'un conseiller municipal désigné par le conseil municipal, des maîtres de l'école, des maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil et d'un des membres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école, des représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui du nombre de classes de l'école, du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter l'école. L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre.

Il exerce notamment les compétences suivantes :

- vote le règlement intérieur de l'école
- élabore le projet d'organisation de la semaine scolaire
- dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes les suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école (dont les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire, les actions pédagogiques, l'utilisation des moyens alloués à l'école)
- donne son accord sur l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles.

2° Effectifs, fonctionnement de l'équipe pédagogique.

Présentation de l'équipe enseignante:

L'école accueille en cette rentrée scolaire Madame Nelly Marchand, en tant qu'ATSEM dans la classe de Madame Marinho. Elle intervient aussi sur les temps périscolaires.

L'autre classe de maternelle accueille une stagiaire en CAP petite enfance, placée sous la responsabilité de Madame Lagarde ATSEM.

L'école accueille au sein de ses 6 classes 156 élèves, de la TPS au CM2, selon la répartition suivante :

enseignant(s)	classe	nombre d'élèves	
Marie-Laure Marinho	TPS / PS / MS / GS	2 / 9 / 10 / 8	29
Bénédicte Capdeville	TPS / PS / MS / GS	2 / 7 / 11 / 8	28
Géraldine Darles/ Françoise Labonde (mardi)	CP	23	23
Nicolas Seyssel / Anne-Blandine Bondet (jeudi)	CE1	24	24
Aude Caudron	CE2 / CM1	14 / 11	25
Hélène Colençon	CM1 / CM2	9 / 18	27

L'équipe enseignante remercie la municipalité pour le maintien du poste de Madame Robilliard à mi-temps dans la classe de CE1 afin d'aider un élève en situation de handicap. Sa présence au sein de l'école sur le temps scolaire permet également de répondre à des exigences de sécurité au moment des heures d'ouverture du portail.

Deux personnes interviennent sur l'école pour aider les élèves en situation de handicap. Il s'agit de Monsieur Charly Bonnet et de Madame Valérie Capron.

Monsieur Seyssel est déchargé de sa classe le jeudi. Il est à votre disposition pour tout entretien relatif à la scolarité de votre enfant. Précision est faite qu'il convient naturellement de s'adresser en premier lieu à l'enseignant de la classe pour toute question relative à la vie de l'élève à l'école.

3°Règlement intérieur, sécurité et locaux.

↳ Le règlement intérieur a été modifié l'année dernière pour prendre en compte les mesures liées à l'état d'urgence et les préconisations du plan Vigipirate. Si l'état d'urgence vient d'être levé, proposition est faite de ne pas faire évoluer le règlement intérieur afin de répondre aux exigences liées à la sécurité et de continuer à développer une culture de la prévention. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

↳ Pour ce qui est de la sécurité dans les écoles, il s'agit de faire en sorte que les parents d'élèves se sentent concernés et impliqués. Le BO du 13 avril 2017 distingue risques majeurs et menace terroriste donc 2 PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) sont à rédiger. Il s'agit de développer des gestes de sécurité et des comportements réflexes.

- PPMS risques majeurs

- PPMS attentat – intrusion:3 cas sont à envisager / 2 attitudes à envisager à chaque fois :
attaque intérieure, attaque extérieure, alerte à la bombe.

Il convient de veiller à la cohérence des procédures (temps scolaire et périscolaire) :
procédures communes de contrôle + modalités de contrôle. Il est possible de proposer au personnel communal de voir ce qui est mis en place sur le temps scolaire. Il convient également d'avertir tous les partenaires (dont RASED) des différentes modalités.

Les mairies ont pour consigne que le mode d'alarme soit entendu de partout. Le PPMS fait l'objet d'une présentation systématique en conseil d'école et obligation d'au moins un exercice par an, sans effet de surprise.

Un exercice de ce type a été mené le jeudi 12 octobre, en présence d'observateurs parents et de représentants de la mairie. Cette étroite collaboration est importante et il convient de remercier les personnes qui ont pu être présentes.

Suite aux difficultés relevées lors des exercices menés précédemment, et afin de se mettre en conformité avec les exigences réglementaires, la mairie a procédé à l'acquisition d'un dispositif d'alerte qui puisse être entendu dans tous les locaux.

Un nouvel exercice sera mené avant la fin d'année civile afin de tester le matériel.

↳ Un exercice d'évacuation a eu lieu le vendredi 6 octobre. L'évacuation des élèves s'est passée dans de bonnes conditions. Le point de mise en sûreté permet de regrouper toutes les classes dans l'espace vert devant l'école. L'intérêt de pouvoir organiser un tel exercice sur le temps périscolaire est de nouveau évoqué. La date du second exercice est fixée au jeudi 15 mars.

↳ L'occupation des locaux par le centre de loisirs n'a pas occasionnée de grosses difficultés sur le temps des vacances de la Toussaint. Proposition avait été faite de construire des affichages en commun pour ce qui a trait à la sécurité, le directeur de l'école a construit une trame à cet effet.

Suite aux difficultés récurrentes relevées sur le temps du mercredi, l'équipe enseignante souhaiterait la définition d'une charte d'occupation des locaux, précisant le matériel pouvant être mis à disposition et les règles d'utilisation à respecter. La directrice des services de la mairie travaille sur cet aspect et prendra prochainement contact avec le directeur de l'école à ce sujet.

Madame Mathieu insiste sur la nécessité pour le centre de loisirs de veiller à un meilleur rangement du matériel en salle d'évolution.

↳ Madame Capdeville reformule une demande d'installation d'étagères.

↳ Les sanitaires et les conditions de ménage continuent de poser problème. L'équipe enseignante a pu relever que l'appel à un prestataire extérieur en 1^{ère} période avait permis de répondre à certaines difficultés relevées. Un ménage plus régulier en maternelle apparaîtrait nécessaire, le ménage n'étant effectué actuellement que deux fois par semaine.

↳ Une solution doit être trouvée pour recouvrir les ouvertures au-dessus du préau. Deux dômes grillagés et renforcés seront finalement remis en place.

↳ L'installation de paniers de baskets est soumise à des contraintes de sécurité. La mairie réfléchit à l'implantation.

↳ Une liste de menus travaux sera transmise en mairie.

↳ Un lampadaire ne fonctionne plus devant l'école, rendant dangereux l'accès. La mairie prend immédiatement en compte cette demande et le nécessaire sera fait.

↳ Un représentant des parents relance le questionnement quant à l'installation de bacs à sable. Les enseignants expliquent que cela correspondrait à un besoin pour de nombreux élèves. La situation actuelle est peu satisfaisante puisque les élèves grattent la terre sur les différents temps. Proposition est faite de procéder à l'installation de bacs pouvant être fermés. La mairie prend en compte cette demande mais ne peut y donner suite pour l'instant pour des raisons de budget et de sécurité.

4° Budgets d'équipement et de fonctionnement :

Les classes ont bénéficié d'un budget fonctionnement de 6966 euros pour l'année civile 2017, le montant alloué étant désormais calculé par élève, sur la base de 43 euros par élève. L'équipe enseignante remercie la mairie pour le maintien de ce montant par élève et émet le souhait qu'il ne soit pas revu à la baisse.

L'équipement numérique de l'école a considérablement évolué puisque 2 vidéoprojecteurs interactifs ont été installés dans les classes de CP et de CM1 / CM2 et qu'une dotation de la CCPA a permis l'acquisition de 45 tablettes, réparties dans 3 valises comportant chacune une borne wifi et un ordinateur portable destiné à la supervision du travail des élèves. A cette occasion, l'opportunité de participer au Projet Voltaire est évoquée par un parent d'élèves.

L'effort financier est conséquent puisque cela représente 6316.25 euros pour les VPI et plusieurs centaines de milliers d'euros à l'échelle de la CCPA pour l'équipement des écoles concernées en tablettes

L'équipe enseignante remercie la mairie pour l'investissement consenti. Un regret est toutefois émis quant au fait que certains besoins évoqués au moment de construire le projet n'aient pas été pris en compte au moment de choisir le matériel. Ainsi l'accès à Internet n'a pas été envisagé dans les classes équipées et le matériel retenu ne permet pas facilement les branchements souhaités par les enseignants. Il semblerait que la proposition chiffrée obtenue par Monsieur Genet, porteur du projet tablettes au niveau Education Nationale, eut été plus intéressante et plus complète.

Le vieillissement du parc informatique, qui posait problème, sera résolu par l'acquisition de nouvelles unités centrales. Il s'agira d'une commande mutualisée au niveau de la CCPA.

Afin d'envisager à terme un équipement global de l'école, l'équipe enseignante aimerait pouvoir proposer l'installation progressive de VPI dans chacune des classes.

Une draisiennne a été dérobée en maternelle. Les enseignantes évoquent leur intérêt pour l'acquisition de nouveau matériel.

5° Rythmes scolaires :

Le décret du 27 juin 2017 prévoit que le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, agissant par délégation du recteur d'académie, peut autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire s'il est saisi d'une proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école. (Extrait du Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques). Comme envisagé en fin d'année dernière, il a été décidé au niveau de la commune de Bully de prendre le temps de la réflexion afin d'envisager les rythmes scolaires. Il apparaît ainsi que les configurations suivantes peuvent être envisagées :

- semaine de 4,5 jours selon l'organisation déjà en place cette année.

- semaine répartie sur 8 demi-journées répondant aux critères suivants : *« les heures d'enseignement ne peuvent être réparties sur plus de vingt-quatre heures hebdomadaires, ni sur plus de six heures par jour et trois heures trente par demi-journée, ni de réduire ou d'augmenter sur une année scolaire le nombre d'heures d'enseignement ni de modifier leur répartition. Ces dérogations peuvent s'accompagner d'une adaptation du calendrier scolaire national accordée par le recteur d'académie. »*

Il convient de déterminer un calendrier permettant d'aboutir à une décision concertée.

La mairie a été informée par l'Inspection d'Académie de nouvelles contraintes de calendrier.

Les enseignants de l'école regrettent de ne pas avoir obtenu les mêmes informations de la part des services académiques.

Dans la mesure où les mairies doivent transmettre une proposition de rythmes scolaires pour le 16 février 2018, il est décidé par les membres du conseil qu'un conseil d'école extraordinaire interviendrait le jeudi 08 février à 18h00 afin de procéder à un vote.

Proposition est faite de demander aux représentants des parents de transmettre un questionnaire aux familles d'ici début décembre, pour retour le 1^{er} décembre 2017.

Des précisions sont demandées par les familles quant aux contraintes budgétaires : un éventuel retour à la semaine de quatre jours n'engendrera pas d'économies au niveau mairie. Par ailleurs, suite à une question des parents, Madame Mathieu précise que dans tous les cas les TAP du vendredi ne seront pas reconduits l'année prochaine.

Selon les résultats du vote, une nouvelle organisation du temps scolaire pourrait être proposée aux services académiques. Le DASEN arrêtera les rythmes à l'échelle de la commune, qui seront ensuite transmis aux familles.

6° Services périscolaires :

Horaires de l'école, année scolaire 2017 / 2018 :

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
08h30 / 11h30	08h30 / 11h30	09h00 / 12h00	08h30 / 11h30	08h30 / 11h30
13h30 / 16h00	13h30 / 16h00		13h30 / 16h00	13h30 / 15h00

Les élèves sont accueillis dès 07h30 le matin à la garderie. De même de 16h00 à 18h00. Ce service périscolaire, payant, est assuré par du personnel municipal.

Il est rappelé que tout ce qui a trait aux inscriptions au restaurant scolaire relève de la mairie. Ainsi, les parents doivent avertir la mairie pour modifier l'inscription de leurs enfants.

Prenant en compte la hausse de fréquentation de l'étude / garderie certains jours de la semaine, une seconde personne a été embauchée par la mairie afin d'assurer l'accueil des élèves dans de bonnes conditions de sécurité. Il est noté que de plus en plus d'enfants fréquentent les services périscolaires cette année. Madame Lagarde intervient désormais tous les jours en animation.

De même, un nouvel intervenant intervient désormais sur les TAP (7^{ème} groupe), faisant mécaniquement baisser le nombre d'enfants par groupe.

7° Le projet d'école :

Un nouveau projet d'école a été construit par l'équipe enseignante.

Les axes prioritaires en maternelle sont les suivants :

- rendre l'élève acteur de ses apprentissages.
- tendre vers l'autonomie dans les gestes du quotidien et dans l'utilisation du matériel de classe.

En élémentaire, il s'agira de mieux structurer les apprentissages liés à l'apprentissage des premiers secours et d'axer les efforts sur la production écrite.

A l'échelle de l'école, la valorisation des espaces communs et leur prise en charge par les élèves est retenue.

Un livret scolaire unique est utilisé à l'échelle nationale depuis l'année dernière. Aucune information ne nous étant parvenue quant à un accès numérique, pourtant prévu à la base, il sera de nouveau imprimé pour les familles en cette première période.

Une exposition des créations des élèves aura lieu le vendredi 2 février, de 15h00 à 19h00. Ce sera l'occasion pour tous ceux qui le souhaitent de prendre connaissance du travail réalisé par les élèves. Cette information sera transmise dans le lien communal et sur le site de la mairie.

Les élèves de CM1 / CM2 viennent faire des lectures offertes auprès de la classe de TPS / PS / MS / GS tous les vendredis matins.

7° Projets pédagogiques des classes

↳ Classe de CE2 / CM1 :

Les élèves partiront en classe verte escalade à Chichilianne la dernière semaine de mai.

↳ La présentation des projets des autres classes est différée en raison du temps consacré à la question des rythmes scolaires.

Les élèves de l'école assisteront à une représentation de « Carapaces » le jeudi 14 décembre au matin avec un spectacle participatif offert aux enfants par le Sou des écoles, qui devrait être très apprécié.

Ces interventions et sorties ont un coût important et il convient de remercier le Sou des écoles pour leur financement. Pour information, les sommes débloquées pour financer les projets des classes s'élèvent à 7000 euros pour l'année scolaire en cours.

La fête de l'école aura lieu le samedi 23 juin.

Le spectacle des élèves aura lieu le matin avant un repas proposé aux familles et les traditionnels jeux de la kermesse.

8° Questions diverses :

Le manque de lumière dans les escaliers menant à l'étude est évoqué.

L'idée d'une cérémonie de passage en 6^{ème}, avec remise de dictionnaires, est évoquée et retenue.

Les ateliers du Petit Citoyen sont reconduits : 19 élèves de CM1 / CM2 y participent. Il s'agira cette année d'élaborer un panneau avec le nom de l'école et de travailler sur les pavoisements posés à l'école. Une visite du conseil départemental du Rhône est prévue.

La présence des élèves aux commémorations est évoquée. Des élèves de CM procéderont à la lecture de lettres de Poilus. Les élèves volontaires viennent chanter l'hymne national.


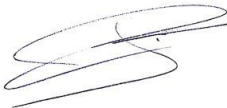
La séance se termine à 20h15.

Conseil d'école extraordinaire le jeudi 8 février à 18h00

Le prochain conseil d'école aura lieu le jeudi 22 mars 2018 à 18h00, le dernier le jeudi 14 juin, même horaire.

Bully le jeudi 9 novembre 2017

Rédigé par le président du conseil d'après les notes du secrétaire de séance

Président de séance : Directeur	Secrétaire de séance
Nom et signature	Nom et signature
N.Seyssel 	
	L. Jeanpierre